

18.01.2021 - 13:53 Uhr

Taux d'atterrissage par le Sud à l'EuroAirport : 8,1% à fin 2020, en recul pour la 2e année consécutive

Taux d'atterrissage par le Sud à l'EuroAirport : 8,1% à fin 2020, en recul pour la 2e année consécutive

Le taux d'atterrissages par le sud (atterrissages ILS 33, *Instrument Landing System*) à l'EuroAirport a diminué pour la deuxième année consécutive, en passant de 9% en 2019 à 8,1%. Il reste encore légèrement supérieur aux objectifs fixés dans l'accord sur les modalités d'utilisation des pistes. Sa mise en œuvre constitue une préoccupation centrale des parties prenantes, et la DGAC et l'OFAC maintiennent ainsi leur coopération renforcée sur le sujet.

Moins d'atterrissages par le sud par rapport à 2019

En 2020, le nombre d'atterrissages depuis le sud sur la piste 33 s'élevait à 1 440 (contre 3 827 en 2019), le nombre total d'atterrissages aux instruments étant de 17 730 (contre 42 416 en 2019). Comme les années précédentes, ce taux était plus élevé durant les premiers mois d'été (mai, juin, juillet). Toutefois, il est à noter qu'en raison de la pandémie, le trafic aérien a été quasiment paralysé de mi-mars à début juin 2020.

La grande majorité des atterrissages IFR (*Instrument Flight Rules*, vols aux instruments) qui représente 91,3%, soit 16 187 atterrissages, contre 90,8% soit 38 500 en 2019, a eu lieu par le nord sur la piste principale 15, le reste ayant été effectué sur la piste Est-Ouest.

Les autorités de l'aviation civile procéderont à une analyse approfondie

Les modalités d'utilisation de la piste 33 pour les atterrissages IFR sont définies dans l'Accord du 10 février 2006 signé entre la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en France et l'Office fédéral de l'aviation civile en Suisse (OFAC). L'accord stipule que pour des raisons de sécurité la piste 15 ne peut plus être utilisée lorsque les valeurs de vent arrière moyenné sont supérieures à la valeur de 5 nœuds (rafales incluses pouvant atteindre 10 nœuds), (voir rubrique « [Environnement et Bruit/Mouvements/ILS 33](#) », Accord du 10 février 2006).

Étant donné que le taux d'atterrissages sur la piste 33 se situe juste au-dessus de 8%, les deux autorités de l'aviation civile compétentes procéderont à une analyse approfondie conformément aux termes de l'Accord du 10 février 2006.

En outre, la DGAC et l'OFAC poursuivront leur coopération renforcée afin de garantir le respect des principes et conditions de l'accord. Des consultations ont déjà été engagées entre ces autorités afin d'examiner si des voies de progrès peuvent être identifiées collectivement, celles-ci se poursuivront également en 2021.

Toutes les informations et actualités sur le site Internet de l'EuroAirport

Les statistiques journalières, mensuelles et annuelles des atterrissages par le sud, les mesures de la force du vent, l'accord signé entre la DGAC et l'OFAC ainsi que tout document de base concernant l'ILS 33 sont publiés sur notre site web, rubrique « [Environnement et Bruit/Mouvements/ILS 33](#) ».

Contact:

Claire FREUDENBERGER

Responsable Communication externe

Aéroport de Bâle-Mulhouse

BP 60120 F-68304 Saint-Louis Cedex

+33 (0)7 72 35 67 60

media@euroairport.com

Flughafen Basel-Mulhouse | Postfach | CH-4030 Basel

Aéroport Bâle-Mulhouse | BP 60120 | F-68304 Sain-Louis Cedex